



## RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

**Date** > Dimanche 07 octobre 2018

**Lieu** > Quai Louis XVIII à Bordeaux

**Horaires** > Dépôt des vélos de 9 h 30 à 11 h  
Vente des vélos de 11 h à 16 h

- > **Pour les déposants**: Les dépôts seront autorisés de 9 h 30 à 11 heures sur le Quai Louis XVIII (en face de l'esplanade des Quinconces).
- > **Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche**. Les accessoires non fixes (antivol, pompe, casque...) seront refusés sauf en accompagnement d'un vélo.
- > Une fiche de dépôt sera remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.
- > **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité** (CNI, Passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésitez à venir avec. **Attention** : pour la vente d'un vélo gravé (marquage BICYCODE), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage »
- > Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.
- > Dans le cadre de la vente, **10 % du prix revient à l'association.**
- > **Chaque famille** pourra déposer jusqu'à **3 vélos adulte maximum.**
- > La fin de la vente a lieu à 16 heures.
- > Les invendus seront rendus gratuitement.
- > **L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 17 h, le jour même.**